

REPUBLIQUE
FRANCAISEDEPARTEMENT
de Haute GaronneARRONDISSEMENT
de Toulouse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
EN REGION OCCITANIE - S.M.A.G.V « MANEO »
SEANCE DU 18 MAI 2026**

N°2026-02-05

Objet : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie « MANEO », dûment convoqué par Monsieur François NAPOLI, Président sortant, s'est réuni à 14h30 Salle de l'Oustal – Place de l'Enclos à ESCALQUENS (31450), sous la présidence de Monsieur CARDEILHAC-PUGENS Etienne, élu Président.
En exercice	44	
Présents	32	
Ayant donné procuration	7	
Ayant pris part au vote	34	
Etaient présents	<u>Délégués Titulaires :</u> AYGAT Chantal, CALLEJA Martine, CAPDECOMME Michel, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, CORTINAS Lucienne, DANEZAN Claudine, DARAM Pascal, GASQUET Étienne, GASTO OUSTRIC Magali, GAUBERT Véronique, GELI Bertrand, GRHOUS Melker, HEBAL Sylvie, JOANNY Jean, LAGREU-CORBALAN Françoise, LEPAGE Jean-Philippe, MOULET Serge, NADALET Marie, PINAUD Muriel, REMY Jean-Louis, ROSELLO Louis, ROUQUAYROL Pierre-Alain, SOUQUET Philippe, TAICLET Benoît et TRILHE Rachel. <u>Délégués Suppléants siégeant avec voix délibérative :</u> BARRERE Françoise du fait de l'empêchement temporaire de AUTHIÉ Olivier Délégué Titulaire PONS Géraldine du fait de l'empêchement temporaire de DAGNAC Eliane Déléguée Titulaire BARBIER Pascal du fait de l'empêchement temporaire de DUHAMEL Sophie Déléguée Titulaire AUBESQUIER Nadine du fait de l'empêchement temporaire de MAUREL Franck Délégué Titulaire PATTYN Thaddée du fait de l'empêchement temporaire de TERRANCLE Serge Délégué Titulaire <u>Délégués Suppléants siégeant sans voix délibérative :</u> CHATELAIN-PILLOT Jacqueline, DEDIEU Philippe, MARTINEZ Fabrice, MARCHAT Cédric, DUROS Quentin	
Ayant donné mandat :	BATIGNE Robert donne procuration à GASQUET Etienne DALLARD Jean-Michel donne procuration à LAGREU CORBALAN Françoise FERÉ Stéphanie donne procuration à REMY Jean-Louis MARROCQ Patricia donne procuration à ROSELLO Louis MARTIN Nicole donne procuration à CALLEJA Martine NINARD Yannick donne procuration à DANEZAN Claudine OUDIN Céline donne procuration à AYGAT Chantal	
Date de la convocation :	Lundi 11 mai 2026 et affichée le même jour	
Secrétaire de séance :	ROUQUAYROL Pierre-Alain	

Vu le Code Electoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L.2122-10, L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 5211-2,

Vu le rapport adressé aux membres de l'Assemblée Délibérante,

Vu la délibération n° 2026-02-04 de ce jour fixant à cinq le nombre de Vice-Présidents du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie (SMAGV) dit « MANEO »,

Vu le Procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant que l'élection des Vice-Présidents du Syndicat Mixte intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Président.

Que l'élection se déroule à bulletins secrets au scrutin uninominal majoritaire à trois tours, Que si après deux premiers tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé et à un troisième tour de scrutin et que l'élection a lieu à la majorité relative, Qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu,

Il est donc proposé au Comité Syndical de procéder tour à tour à l'élection des Vice-Présidents du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie (SMAGV) dit "MANEO".

Le Comité Syndical a désigné à l'unanimité les assesseurs suivants classés par ordre alphabétique :

Mme AYGAT Chantal M. BARBIER Pascal, Mmes CALLEJA Martine, GHROUS Melker, PINAUD Muriel et TRILHE Rachel.

Après le départ de 3 délégués titulaires, le quorum a été vérifié et constaté : la séance peut se poursuivre.

Après un appel à candidatures pour les vice-présidences, il est procédé aux opérations de votes,

POUR LE POSTE DE 1ER VICE-PRESIDENT :

Le dépouillement du 1er tour de scrutin donne les résultats suivants :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 34
- f. Majorité absolue :18

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
AYGAT Chantal	34	Trente-quatre

Départ de Mme AUBESQUIER Nadine, déléguée suppléante
 Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi.

Le quorum est vérifié et constaté : la séance peut se poursuivre.

POUR LE POSTE DE 2EME VICE-PRESIDENT :

Le dépouillement du 1er tour de scrutin donne les résultats suivants :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 6
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 28
- f. Majorité absolue :15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
AUTHIE Olivier	28	Vingt-huit

Départ de Mrs MOULET Serge, délégué titulaire et DUROS Quentin, délégué suppléant, en représentation de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.
 M. MOULET Serge a donné procuration à M. GELI Bertrand.

Le quorum est vérifié et constaté : la séance peut se poursuivre.

POUR LE POSTE DE 3EME VICE-PRESIDENT :

Le dépouillement du 1er tour de scrutin donne les résultats suivants :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 33
- f. Majorité absolue :17

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
SIGAL Sandrine	33	Trente-trois

POUR LE POSTE DE 4EME VICE-PRESIDENT :

Le dépouillement du 1er tour de scrutin donne les résultats suivants :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 31
- f. Majorité absolue :16

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. GASQUET Etienne	19	Dix-neuf
M. LEPAGE Jean-Philippe	12	Douze

POUR LE POSTE DE 5EME VICE-PRESIDENT :

Le dépouillement du 1er tour de scrutin donne les résultats suivants :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 33
- f. Majorité absolue :17

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombres de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
REMY Jean-Louis	33	Trente-trois

Après ouïr l'exposé, le Comité Syndical :

ARTICLE 1 : PROCLAME les Délégués suivants élus à la majorité absolue des suffrages :

- Madame AYGAT Chantal en qualité de 1ère Vice-Présidente,
- Monsieur AUTHIE Olivier en qualité de 2ème Vice-Président,
- Madame SIGAL Sandrine en qualité de 3ème Vice-Présidente,
- Monsieur GASQUET Etienne en qualité de 4ème Vice-Président,
- Monsieur REMY Jean-Louis en qualité de 5ème Vice-Président.

ARTICLE 2 : INSTALLE immédiatement lesdits Délégués élus en du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie (SMAGV) dit "MANEO".

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Président,

Etienne CARDEILHAC PUGENS



Le Secrétaire de séance,

Pierre-Alain ROUQUAYROL

A blue ink signature of Pierre-Alain Rouquayrol.

Le Président du Syndicat soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le
- Déposé à la Préfecture le :

27 MAI 2026

27 MAI 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - sis 68 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.